

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 JANVIER 2010
SUR LE COLLEGE**

Organisée et animée par

**MM. Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE, Gilbert GUINEZ
et Dominique WILLE,
I.A. - I.P.R. de Lettres.**

Avec l'intervention de
N. Bertrand et M. Meyer,
professeurs dans l'Académie.

Quand Euterpe nous invite en Littérature....

En guise de préambule, les Inspecteurs ont proposé une écoute musicale : « Le Messie » de Haendel (« For unto us a child is born »), visant à faire réfléchir l'auditoire à divers aspects de la pratique littéraire.

En effet, cette écoute musicale d'un oratorio en langue anglaise, échange polyphonique (soprano, alto, tenor, basse), entretenant deux thèmes repris et amplifiés était une invite métaphorique à :

- > multiplier les phases d'écoute des textes étudiés (il est rappelé de les lire plusieurs fois en classe)*
- > intégrer la musique dans l'Histoire des Arts*
- > favoriser l'interdisciplinarité*
- > poser la question du genre en littérature*
- > réfléchir à la place de la langue (problèmes de transcription, de traduction, d'adaptation littéraires que l'on retrouve par exemple avec les œuvres médiévales)*
- > faire dialoguer les élèves-lecteurs, les textes et les professeurs pour construire le sens d'un texte*
- > veiller à la dynamique de l'explication littéraire procédant par effets de reprise et d'amplification*

I/ LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX PROGRAMMES DE 6°

La mise en œuvre des programmes de 6° a été définie lors de la précédente réunion (cf « [COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 FEVRIER 2009 SUR LES NOUVEAUX PROGRAMMES DE COLLEGE](#) ») et est effective depuis la rentrée scolaire 2009/2010.

Quant aux nouveaux programmes de 5°, ils entreront en vigueur à la prochaine rentrée scolaire et suivront la même logique.

A/ La progression pédagogique annuelle :

1 - Un rythme varié et souple :

Le principe du découpage du programme scolaire en grandes unités de travail, « séquences » ou « périodes », est maintenu.

Afin d'éviter les séquences fleuves (3 ou 4 séquences annuelles), il convient d'en varier le rythme. Le tempo idéal devrait se situer entre 8 et 12 séquences par an avec une alternance entre séquences longues (5 semaines maximum) et séquences brèves pour assurer le dynamisme du projet et le maintien de la curiosité des élèves par une esthétique de la surprise, plus adaptée aux publics scolaires actuels.

Pour cela, mieux vaut démultiplier les séquences en fonction des axes d'étude que l'on se propose et ne pas chercher l'exhaustivité. On peut ainsi construire deux séquences sur L'Odyssée (une sur la question de l'héroïsme, une sur les personnages féminins par exemple) ou sur le conte (une première séquence « traditionnelle » et une autre séquence sous un angle parodique).

Egalement, une alternance est souhaitable entre groupements de textes et œuvres intégrales et il est plutôt conseillé de commencer par l'étude d'une œuvre intégrale qui permet aux élèves d'avoir tout de suite un livre en main et qui paraît plus aisée à concevoir pour le professeur.

Enfin, il faut savoir faire preuve de souplesse : il est tout à fait loisible d'emmener ses élèves voir un spectacle, même si ce dernier n'est pas intégré à la séquence en cours et n'a aucun rapport avec la progression pédagogique annuelle.

2 - Une segmentation littéraire et problématique :

Il est rappelé que « séquence » vient du latin *sequor* : « suivre, faire se suivre », ce qui implique une notion de progression et de cohérence. Le parcours de lecture qui y est proposé doit être fondé sur une problématique littéraire et mettre en œuvre une véritable progression intellectuelle.

Les titres liminaires doivent ainsi refléter cette problématisation. On privilégiera donc les entrées littéraires savoureuses, stimulantes pour l'esprit, comme « Peut-on être coupable d'aimer ? » ou « Lorsque les animaux éduquent les hommes », plutôt que les entrées sans perspective du type « Au temps des chevaliers » ou technicistes telles « Le dialogue », « La description », qui sont d'une stérile aridité.

B / La compétence « LIRE » (compétence 4 du pilier 1 du socle commun) :

1 - Faire lire tout au long de l'année :

> l'achat de livres :

Le professeur doit faire acheter au moins trois livres par an à ses élèves, afin qu'ils se constituent progressivement une bibliothèque personnelle.

Pour pallier les réticences des chefs d'établissements et certaines crispations parentales, il est utile de préciser dans la liste des fournitures scolaires donnée en fin d'année qu'il faudra prévoir l'achat de livres.

En ajoutant à ces livres achetés les livres lus en séries fournis par le collège, les élèves doivent lire entre trois et quatre livres par trimestre, soit dix livres par an minimum dont la liste peut être annoncée dès le début de l'année par le professeur.

On rappelle ici à quel point il est regrettable de voir que certains élèves attendent plus d'un mois ou deux avant de lire leur premier livre. Est-il donc nécessaire de se « mettre en condition » avant d'avoir accès à un livre véritable que l'on peut avoir le plaisir de posséder et d'emporter partout avec soi ?

> les lectures cursives :

S'il étudie majoritairement des œuvres patrimoniales, le professeur doit s'informer sur les ressources de la littérature de jeunesse qu'il proposera comme lectures cursives. Il lui appartient donc de lire (notamment le théâtre pour la jeunesse, très riche et encore trop méconnu) et de découvrir par lui-même cette littérature qui est souvent de bonne tenue.

Les lectures cursives, systématiquement proposées pour chaque séquence, ne seront pas nécessairement les mêmes pour tout le monde. Il ne faut pas hésiter à varier les propositions de lecture en fonction du niveau des élèves, de leurs capacités et de leurs goûts, et, pour cela, à faire alterner les lectures uniques pour la classe et les lectures diversifiées à un moment de l'année. Il est aussi souhaitable d'engager les élèves à échanger au sujet de leurs lectures et à échanger leurs livres entre eux.

Quant à l'évaluation de ces lectures, elle n'est pas systématiquement faite à l'écrit (journal du lecteur, cahier culturel...) mais peut aussi consister en une évaluation orale (rendre compte individuellement de sa lecture).

> les lectures plaisir :

Pour donner envie de lire, le professeur peut susciter la curiosité de ses élèves en ne lisant qu'une page ou deux d'un livre qu'il propose. Par ces lectures plaisir qui ne sont pas évaluées, il veille à conserver à la lecture son caractère spontané, naturel.

> le C.D.I., allié indispensable :

Il est regrettable de cantonner le C.D.I. aux séances d'initiation en début d'année mais il faut chercher à travailler véritablement ensemble. Par exemple, on n'hésitera pas à faire venir le professeur documentaliste (appellation à privilégier plutôt que « documentaliste ») dans la classe ou à envoyer un groupe d'élèves travailler au C.D.I. pendant que le professeur de lettres travaillera avec l'autre partie de la classe.

2 - Lire l'œuvre intégrale :

Le professeur accorde tout d'abord une grande attention aux éditions choisies.

L'étude de l'œuvre intégrale est toujours un parcours de lecture fondé sur une problématique qui sert de fil conducteur. Là encore, il ne faut pas progresser de façon exhaustive mais privilégier la construction, l'architecture de la séquence, plutôt que la juxtaposition d'extraits. On sélectionne pour cela 3 ou 4 textes maximum, sans oublier une lecture de l'image et une écoute musicale par exemple.

Egalement, il faut éviter de trop fractionner la lecture et de faire systématiquement lire l'œuvre chapitre par chapitre. Au contraire, l'on n'empêchera pas les élèves de lire plusieurs pages à la fois, voire d'avoir lu l'œuvre intégralement avant son étude en classe (sauf si le suspense est le ressort majeur de cette dernière).

3 - Lire un texte littéraire :

La pratique de la lecture analytique est délicate mais fructueuse si elle est bien menée.

1 - le travail préparatoire en amont :

> les manuels scolaires :

Ils proposent en général des questions de compréhension littérales mais qu'il faut absolument dépasser. Il serait en effet réducteur d'assimiler le cours de littérature au fait de répondre à une série de questions sur un texte.

Le travail préparatoire des élèves peut tout simplement consister en un entraînement chez soi à une lecture du texte à haute voix.

> le traitement du lexique :

L'obstacle lexical est toujours moindre que ce que nous croyons : notre expérience de lecteur nous apprend que l'on n'a pas besoin de connaître tous les mots pour comprendre un texte. Non qu'il ne faille en éclaircir le vocabulaire, mais il faut éviter la traditionnelle « cassure » entre la phase de lecture orale du texte par le professeur (où les élèves écoutent le texte et commencent à entrer dans l'univers de la fiction) et la phase d'explicitation lexicale en classe (où l'on passe en revue l'ensemble des mots difficiles du texte). C'est ainsi qu'il peut s'avérer opportun de déléguer au préalable les recherches lexicales (étymologiques, synonymiques et les éventuels problèmes de traduction) aux élèves répartis en groupes et qui interviendront alors ponctuellement au cours de la séance.

2 - pour une pratique fructueuse de la lecture analytique :

Les modalités de mise en oeuvre de la lecture analytique ont été clairement précisées par les Inspecteurs lors de la réunion du 4 février 2009 (cf lien hypertexte p.2), cependant, à l'issue de leurs observations des pratiques pédagogiques des enseignants, les Inspecteurs attirent l'attention sur trois points fondamentaux :

> la compétence écouter/parler (donner la parole aux élèves, rendre compte des échanges, interagir) :

La parole de l'élève n'est pas spontanée. Il convient donc de prendre le temps d'accueillir, de recueillir ses remarques et hypothèses de lecture afin qu'il puisse rendre compte de son expérience de lecteur, tant sur le plan affectif (émotions) qu'intellectuel (raisonnement). Cette phase orale doit durer au moins 5 minutes et faire l'objet d'un premier bilan (rapide prise de notes au tableau par le professeur).

> les reprises et approfondissements à l'oral et à l'écrit :

La lecture analytique procède ensuite par une dynamique féconde entre phases d'échanges à l'oral et phases de recherches silencieuses à l'écrit qui s'enrichissent mutuellement.

Il faut considérer les élèves comme de vrais lecteurs auxquels on ne cherche pas à imposer une lecture préétablie. Pour cela, il faut les associer très étroitement à l'élaboration de la trace écrite, développer leur capacité à synthétiser (par exemple, en rédigeant de petits bilans collectifs à partir de mots-clés recensés au tableau).

> la nécessité de lire et relire :

Un texte ne saurait être lu une fois pour toutes. Il faut veiller à ce qu'il y ait toujours deux lectures du texte : une lecture professorale liminaire (exhaustive), puis une lecture de reprise qui pourra être effectuée par les élèves (relecture totale ou partielle du texte selon le temps et les objectifs recherchés) à un moment donné de l'analyse (milieu ou fin). Cette deuxième lecture est très appréciée des élèves : elle permet de les valoriser par des mises en voix vivantes tout en contribuant à l'élucidation des enjeux textuels.

C/ La compétence « ECRIRE » (compétence 5 du pilier 1 du socle commun) :

1 - Une compétence à diversifier (« *Nulla dies sine linea* », Pline l'Ancien) :

Il faut diversifier et multiplier les pratiques d'écriture. On proposera ainsi un devoir complet toutes les trois semaines et de petits travaux d'écriture intermédiaires entre-temps, ce qui permettra d'éviter que l'écriture ne soit assimilée à une évaluation systématique. A ce titre, le puissant levier d'écriture qu'est « Le Printemps de l'écriture » est à intégrer dans les progressions pédagogiques annuelles.

Quant aux évaluations écrites, il faut veiller à ne pas toujours évaluer les mêmes éléments, à ne pas tout évaluer à la fois, et, bien évidemment, à n'évaluer que ce qui a été enseigné.

2 - Une compétence à améliorer en permanence (« *Jamais assez de ratures, jamais* », Jean Mambrino, Casser les soleils) :

Pour réconcilier et familiariser l'élève avec la pratique de l'écrit, il faut l'inviter à retravailler ses productions, à *remettre*, comme le disait Boileau, *vingt fois son ouvrage sur le métier* (cahier de lecture, journal du lecteur, brouillon...).

II / LA VALIDATION DE L'ATTESTATION DE MAITRISE DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES DU SOCLE COMMUN AU PALIER 3 (BREVET) :

A/ Le socle commun (« Ce que nul n'est censé ignorer ») :

1 - Historique :

Il a été défini à Lisbonne en 2000, pour élaborer des références européennes communes en matière d'éducation, puis est devenu une loi française le 23 avril 2005 (Loi d'Orientation et de Programme sur l'Avenir de l'Ecole), garantissant à l'élève l'acquisition de 7 compétences fondamentales (ou « piliers »).

Le décret du 12 juillet 2006 a fixé ces piliers qui ont été avalisés par le B.O. du 20 juillet 2006.

2 - Principe général :

Il s'agit de compétences-clés qui ont été construites par les enquêtes « P.I.S.A. » (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves : enquêtes de l'O.C.D.E. visant à évaluer tous les trois ans les élèves de 15 ans) :

1 - La maîtrise de la langue française

2 - La pratique d'une langue vivante étrangère

3 - Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

4 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

5 - La culture humaniste

6 - Les compétences sociales et civiques

7 - L'autonomie et l'initiative

N.B. : Les piliers en gras concernent tout particulièrement les professeurs de Lettres.

Attention toutefois : si le socle est un étalon fondamental, les programmes scolaires ne sauraient en aucun cas y être réduits.

B/ La validation :

1 - Les 3 paliers de validation :

Les enseignants vont être sollicités à trois reprises durant le cursus scolaire pour valider les paliers de ce socle.

> Palier 1, en CE1

> Palier 2, en CM2

> Palier 3, en 3^e

Le B.O. du 3 décembre 2009 définit plus particulièrement le palier 3 qui concerne le collège. Il est donc à imprimer et à connaître.

2 - Qu'est-ce qu'évaluer ?

Evaluer c'est rendre lisible les objectifs d'apprentissage et les acquis pour donner un sens aux apprentissages mais ce n'est pas un examen, une certification, un excès d'évaluation, une atomisation en micro-compétences.

Il ne s'agit pas de mettre en place des dispositifs lourds et compliqués : les professeurs connaissent très bien leurs élèves et les évaluations qu'ils proposent au cours de l'année leur permettent d'ores et déjà de valider telle ou telle compétence.

3 - Comment valider ?

Si cette année est plutôt une « mise en chantier », des cases seront à cocher l'année prochaine et c'est la validation de l'ensemble des compétences qui permettra de valider le Brevet.

Une page de validation (nommée « Attestation de palier 3 ») sera renseignée et signée par le chef d'établissement à la fin de la 3^e. Les autres pages doivent être complétées par les équipes pédagogiques à partir de la classe de 4^e.

Concrètement, plusieurs disciplines valident les compétences. Les professeurs de Lettres ne doivent pas se limiter aux compétences littéraires mais peuvent valider d'autres compétences.

Chaque compétence se subdivise en plusieurs domaines, eux-mêmes divisés en items. Pour valider un domaine, 100% des items doivent être validés. L'idée est de décliner les compétences par disciplines et de s'approprier les items par regroupement d'items. Il faut donc se répartir le travail au sein de l'équipe pédagogique.

Quand une compétence est validée, elle l'est définitivement. En revanche, les cases non cochées (non validées au moment de l'évaluation) peuvent devenir d'excellents outils pour mettre en place de la remédiation dès la quatrième.

III / L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ANCIENNES :

Une tendance très encourageante est à noter : les effectifs des latinistes sont en augmentation en 5^e, 4^e et 3^e.

Pour conforter cet élan et soutenir la curiosité des élèves, il est vivement recommandé de mener des actions dès la 6^e :

- > aller voir un cours de latin
- > inviter un professeur de latin dans son cours
- > proposer une initiation au latin et au grec dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- > sensibiliser les élèves aux apports culturels de l'Antiquité par le biais de la mythologie
- > écrire au tableau en grec et en latin, recourir aux étymologies, dès que possible

IV / LA LIAISON 3^o/2^o ET LA REFORME DU LYCEE :

Fin troisième, trois enseignements d'exploration sont à choisir pour la seconde.

- > « Littérature et Société » (enseignement conjoint au professeur d'Histoire)
- > « Création et activités artistiques »
- > Latin et Grec en « grand débutant » (3h)

Il convient d'en informer les élèves.

V/ ENSEIGNER L'HISTOIRE DES ARTS AU COLLEGE DANS LE CADRE DU COURS DE FRANÇAIS :

A/ Principes :

L'organisation de l'Histoire des Arts est définie par le B.O. n°32 du 28 août 2008. Cette étude est transversale de l'école primaire au lycée et doit être abordée en « codisciplinarité » (le terme paraît en effet meilleur que pluridisciplinarité) : en effet, tous les programmes, toutes les disciplines sont concernées sans que les professeurs aient besoin d'être des spécialistes en la matière.

L'esprit de la réforme est de transmettre un patrimoine artistique à tous les enfants, de leur permettre de vivre de « grands bonheurs » grâce à une « culture artistique partagée » qui leur donne la conscience commune d'appartenir à l'histoire de la culture, de la civilisation et du monde.

Révéler la beauté et l'universalité des oeuvres d'art, conduire les élèves à savoir en parler en raisonnant, en mobilisant leurs connaissances et en développant leur sensibilité, c'est aussi leur rendre le monde intelligible.

B/ Mise en œuvre :

1 - Programmes :

L'enseignement de l'Histoire des Arts repose sur trois piliers :

1 - Périodes historiques :

De la préhistoire à nos jours.

2 - Grands domaines artistiques :

- > Arts de l'espace
- > Arts du langage
- > Arts du quotidien
- > Arts du son
- > Arts du spectacle vivant
- > Arts du visuel

3 - Thématiques par niveau :

- > 6° : Arts, mythes et religions (Antiquité)
- > 5° : Arts, Etats et pouvoirs (au XVII° siècle)
- > 4° : Arts, espace et temps / Arts, ruptures, continuités (aux XVIII° et XIX° siècles)
- > 3° : Arts, Etats et pouvoirs (au XX° siècle).

Il convient, au sein de chaque séquence, d'intégrer les œuvres artistiques aux œuvres que nous étudions, de faire écrire les élèves à partir d'elles et de dépasser l'idée que l'oeuvre d'art est obligatoirement un tableau.

Un exemple : l'étude du sonnet de Du Bellay « Heureux qui comme Ulysse » permet de mettre en oeuvre une codisciplinarité entre les arts suivants :

- > Arts visuels (cartes des voyages d'Ulysse, de Jason...)
- > Musique
- > Art oratoire (récitation)
- > Architecture (évoquant des « palais romains »)
- > Imprimerie (calligraphie)

2 - Ressources :

<http://www2.educnet.education.fr/arts>

<http://www.educart.culture.gouv.fr/>

<http://www.education.arts.culture.fr>

<http://www.cafepedagogique.net> (tome 1 du dossier n°103, tome 2 du dossier n°104)

Au-delà des grands musées, sites nationaux et hauts lieux de la culture, les ressources locales sont à exploiter de façon privilégiée.

A cet effet, deux sites sont particulièrement bien conçus et renseignés : celui du C.R.D.P. et celui de l'Académie de Strasbourg.

3 - Méthodologie :

Pour recenser les acquis, on préconise d'établir une pochette recueil spécifique (ou un classeur, un cahier... voire un blog) qui suivra l'élève tout au long de sa scolarité et qu'il complètera au fur et à mesure de ses apprentissages, ou bien, d'intégrer les analyses des oeuvres étudiées dans le journal du lecteur.

C / Evaluation (<http://www.education.gouv.fr/cid42635/men0916156a.html>) :

En 2011, l'évaluation sera obligatoire. Elle comportera obligatoirement deux professeurs. Les professeurs de Lettres ne seront pas obligés d'y participer.

L'idée majeure est celle d'une évaluation à l'oral. On demandera alors aux élèves de présenter une œuvre d'art ou alors de transférer des savoirs connus sur une œuvre (préalablement étudiée) sur une autre œuvre (qu'ils devront étudier).